



DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LA RÉFORME DES SUBVENTIONS AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

La communication ci-après, datée du 11 décembre 2017, est distribuée à la demande des délégations du Chili; du Costa Rica; de l'Islande; du Liechtenstein; du Mexique; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; de la République de Moldova; du Samoa; de la Suisse; du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; et de l'Uruguay.

1. *Reconnaissant* que les subventions aux combustibles fossiles incitent à la surconsommation, désavantagent les énergies renouvelables et obèrent les investissements en faveur de l'efficacité énergétique, et que le règlement de la question des subventions aux combustibles fossiles apportera des avantages commerciaux, économiques, sociaux et environnementaux,
2. *Rappelant* l'engagement de nos dirigeants en faveur de la réforme des subventions aux combustibles fossiles dans le cadre de l'objectif de développement durable 12 c) du Programme à l'horizon 2030, et reconnaissant qu'un nombre croissant de Membres de l'OMC ont pris de nouveaux engagements sous les auspices du G-20, du G-7, de l'APEC et du V-20, ainsi que dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement,
3. *Reconnaissant* que les subventions aux énergies fossiles étaient estimées à 425 milliards de dollars EU en 2015, et que ces subventions représentaient 20% de la valeur des échanges internationaux de combustibles,
4. *Reconnaissant* que l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles engendrerait environ 12% de la réduction totale nécessaire d'ici à 2020, sur le plan des émissions du secteur énergétique et de ses mesures destinées à contenir la hausse de la température moyenne de la planète à moins de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, et contribuerait à la poursuite des efforts visant à limiter la hausse de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels,
5. *Conscients* que la réforme des subventions aux combustibles fossiles peut libérer des fonds pour d'autres priorités en matière de développement,
6. *Conscients* que l'accélération de la réforme des subventions aux combustibles fossiles est donc une priorité,
7. *Considérant* que le commerce a été expressément identifié comme un puissant catalyseur indispensable aux avancées vers le développement durable,
8. *Reconnaissant* que le développement durable est un principe fondamental de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce,
9. *Conscients* que les distorsions des échanges et des investissements engendrées par les subventions aux combustibles fossiles rendent plus nécessaire une action mondiale, y compris au sein de l'Organisation mondiale du commerce,

10. *Confirmant*, par conséquent, que l'Organisation mondiale du commerce peut jouer un rôle central dans la mise en place de disciplines efficaces sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles,

Nous sommes donc parvenus à un accord sur les points suivants:

- nous entendons rationaliser et éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitent au gaspillage, et nous encourageons la communauté internationale à s'associer à notre action dans ce sens;
- nous reconnaissons qu'une réforme doit tenir pleinement compte des besoins et conditions spécifiques des pays en développement et minimiser les éventuels effets négatifs sur leur développement d'une manière qui protège les pauvres et les communautés affectées;
- nous souhaitons faire avancer le débat à l'Organisation mondiale du commerce qui vise à mettre en place des disciplines ambitieuses et efficaces sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles incitant au gaspillage, y compris en améliorant la transparence et la communication de renseignements à l'OMC afin de permettre l'évaluation des effets des programmes de subventions aux combustibles fossiles sur le commerce et les ressources.

Buenos Aires, décembre 2017
